

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 25/05/2009

Date de la convocation:

18/05/2009

Date d'affichage:

18/05/2009

L' an 2009 et le 25 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 54

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

MM :

Excusé(s) : Mme HITTLER Marie-Antoinette, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CHRISTMANN Pascal, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, METZGER Jean-Pierre, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique SPILL Bernard, SUSS Charles, VOGEL Robert, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 058.2009

Vote : A l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

058.2009 : Affectation des résultats 2008 : budget annexe "bâtiments d'activités".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2008 dans les budgets 2009,

Vu les budgets 2009,

Vu l'avis du bureau du 27 avril 2009,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

VU le compte administratif du budget annexe « bâtiments d'activités » de l'exercice 2008
présentant

<i>un résultat d'investissement déficitaire de</i>	<i>232 648,37 €</i>
<i>un résultat de fonctionnement excédentaire de</i>	<i>194 091,30 €</i>

VU la délibération n°048/2009 du conseil communautaire du 25 mai 2009, approuvant le
compte administratif du budget annexe « bâtiments d'activités » 2008,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 232 648,37 € à la section
d'investissement et d'affecter 194 091,30 € comme suit :

0,00 € à la section d'investissement
194 091,30 € à la section de fonctionnement
au budget annexe « bâtiments d'activités » 2009,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition du président ;**
 - d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 232 648,37 € à la section d'investissement**
 - d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 194 091,30 € comme suit :**
 - 0,00 € en section d'investissement**
 - 194 091,30 € en section de fonctionnement**
- au budget annexe « bâtiments d'activités » 2009.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa
réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/05/2009

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

